Foyer Socio-éducatif

Collège Croix d'argent Montpellier

TOMBOLA 2024

Règlement de la tombola.

Article 1 : Organisation

1.1. Le Foyer Socio-éducatif Croix d'Argent organise la troisième tombola qui débute le **lundi 4 février 2024** et dont le tirage au sort aura lieu **le vendredi 29 mars 2024**.
1.2. Tous les élèves et personnels de l'établissement peuvent participer à la vente des billets.

Article 2 : Participants et conditions de participation

2.1. Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets, au prix de **deux euros**, peut participer à la tombola.
2.2. Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.

Article 3 : Dotation

Lot n°1 : Trottinette électrique URBANGLIDE 100 XS Max
Lot n°2 : Tablette 10,5" SAMSUNG Galaxy TAB A8 4Go- 64Go WIFI Anthracite
Lot n°3 : Enceinte Bluetooth JBL FLIP ESSENTIAL 2
Lot n°4 : un vélo
Lot n°5 : Blender MOULINEX LM430110 Blendforce 2 800W
Lot n°6 : Appareil à soda SODASTREAM GAIA
Lot n°7 : Casque gamer HYPERX Cloud core
Lot n°8 : Friteuse à air multifonctions COSYLIFE XL 5,7L CL-AF57D
Lot n°9 : Fondue 6 personnes TEFAL EF262010 Cocoon
Lot n°10 : Lisseur boucleur BABYLISS ST482E
Lot n°11 : une tondeuse cheveux Philips HC5630/15
Lot n°12 : Une chaîne argentée avec pendentif rond argenté Julien d'Orcel
Lot n°13 : deux bracelets fantaisie Julien d'Orcel
Lot n°14 : Grille-pain inox fentes larges COSYLIFE CL-TC5X
Lot n°15 à 29 : 2 places de cinéma Gaumont-Pathé
Lot n°30 : Une entrée 10-13 ans Accrobranche Rochers de Maguelone
Lot n°31 à 35 : 1 session d'escalade de 1 heure (CLIMB) Mad Monkey Montpellier
Lot n°36: Vivarium fourmis, Objets photos à personnifier : 1 clé USB, 2 porte clés, 1 coupe papier noir et une règle 25 cm
Lot n°37 : Vivarium fourmis, Objets photos à personnifier : 1 Boule à neige, 1 magnet noir, 1 porte clé, 1 coupe papier noir et une règle 25 cm
Lot n°38 : une guirlande de Noël 120 String lights 120
Lot n°39 : une guirlande de Noël String lights 50
Lot n°40 : une guirlande de Noël String lights 10

Pour chaque classe du collège, un lot sera attribué au meilleur vendeur parmi les élèves : un casque audio .

Article 4 : Tirage au sort et attribution des lots

4.1. Les lots seront attribués par tirage au sort. Le premier billet tiré remporte le lot n°1 et ainsi de suite ;
4.2. Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.
4.3. Le gagnant doit présenter son billet gagnant pour obtenir son lot.
4.4. La liste des gagnants sera consultable sur le site du collège et affichée dans l'établissement.
4.5. Les gagnants absents lors du tirage seront contactés par l'Association organisatrice.
4.6. Si le gagnant n'a pas retiré son lot dans le mois après le tirage, le lot sera perdu.

Article 5 : Force majeure

L'association organisatrice se réserve le droit de proroger, de reporter ou d'annuler la présente tombola si des circonstances de force majeure l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6 : Consultation du règlement

Le règlement de la tombola est consultable sur le site du collège et affiché sur le panneau d'information à destination des parents et à l'entrée du collège.

Pour le FSE :

La Présidente : Mme THEVENOT

La Secrétaire : Mme BIHR

Le Trésorier : M BATALLER

Pour le collège Croix d'argent :

Le principal : M Vidal